



## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU LUNDI 18 NOVEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVERIEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Vincent MELCION, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Vincent MELCION, Olivier IBARRA, Luc BENARD, Pauline ARMYNOT, Amélie PLAULT, Johnattan BARBIER, Chantal MORELLO, Lydie QUENET, Julie BARBEILLON-DEME, Roger DELEGLISE et Jérémy RAVEZ.

Absents excusés : Madame et Monsieur Sophie RICHARD et Yannick LETELLIER

A été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance : M. Johnattan BARBIER.

Conseillers en exercice : 14 – Présents : 12 – Votants : 12.

### Approbation du procès-verbal du lundi 7 octobre 2024

M. le Maire invite les conseillers municipaux présents lors de la séance à se prononcer sur la rédaction du procès-verbal du 7 octobre 2024.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents à ce conseil.

### Ordre du Jour

- 1- Travaux d'éclairage/chauffage en mairie
  - 2- Aménagement d'un plateau rue d'Armor
  - 3- Projet de cession de la classe mobile  
A – Désaffectation/Déclassement du domaine public  
B – Cession du bien
  - 4- Colis des aînés 2024
  - 5- Approbation de la convention avec la CCBP relative au service mutualisé pour l'instruction des demandes d'autorisation en matière d'urbanisme
  - 6- Demande de versement du fonds de concours pour l'aménagement Passerelle vestiaire et étude de projet abri pique-nique
  - 7- Facturation des frais de scolarisation aux communes extérieures pour l'année scolaire 2024-2025 / cout moyen départemental
  - 8- Budget assainissement : décision modificative n°1/2024
- Points divers

M. le Maire présente les dépenses réalisées dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par délibération du 22 juin 2020 (N° 2020-06-024) pour des achats inférieurs à 5 000.00€ HT.

(Dépenses supérieures à 500.00 €TTC réalisées hors fonctionnement courant).

	Sociétés	Objet	Montant TTC
14/10/2024	Département 35	Intervention agent pour classement archives	890€
14/10/2024	Rennes Sécurité service	Maintenance du matériel de sécurité incendie	1084.57€
14/10/2024	Motoculture pièce service	Entretien tracteur ISEKI	1518.67€
14/10/2024	La poste	Timbres	774€
31/10/2024	Breteche Morel	Gazole non routier	903.17€



## 1- Travaux d'éclairage/chauffage en mairie

Rapporteur : Vincent MELCION

Afin de répondre aux directives européennes, la fabrication et la mise sur le marché des lampes halogènes basse tension (MR11 et MR16), les lampes fluocompactes avec ballast intégré ou encore les tubes fluorescents T5 T8 et T12, sont interdites en France depuis le 25 août 2023. Seuls les produits déjà mis sur le marché européen peuvent continuer à être vendus jusqu'à épuisement des stocks.

*(Règlement (UE) 2019/2020 et directive européenne 2011/65/UE sur la réduction des substances dangereuses : directive RoHS (Restriction of Hazardous Substances, soit « restriction des substances hasardeuses » en français)*

Sachant que les salles municipales et la mairie sont équipées de dalles néons, il devient de plus en plus difficile d'assurer l'entretien des luminaires devenus obsolètes.

Une ligne budgétaire a été réservée à cet effet à hauteur de 3500€ TTC d'investissement pour l'éclairage et le chauffage du rez-de-chaussée de la mairie.

Conformément à l'avis favorable de la commission travaux et bâtiments du 16 octobre 2024, les travaux envisagés comprennent :

- Fourniture et pose de 19 panneaux leds UGR19
- Installation chauffage de 2 radiateurs Thermor Baleare 2000W dans le hall d'accueil
- Modification zones d'allumage en salle du conseil et câblage de raccordement pour un système de vidéo-projection au plafond

M. le Maire présente 3 devis :

	Prix HT	Prix TTC
DENOUAL	3 304,92 €	3 965,90 €
ELECTRIK ET SERVICES	2 352,85 €	2 823,42 €
FD ELEC	3 235,43 €	3 882,52 €

**Après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (12 voix Pour) de valider le devis de la société Elektrik et services et d'autoriser M. le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

## 2- Aménagement d'un plateau rue d'Armor

Rapporteur : Vincent MELCION

Les travaux du plateau de la rue d'Armor ont été prévus pour 2024, le budget investissement prévoit 22 867€ restant sur cette opération.

Le devis de l'entreprise COLAS s'élève à 16 331€HT, soit 19 597.20€TTC.

Les travaux peuvent être commandés dans le cadre d'un marché allégé, sans mise en concurrence.

Les dossiers de subventions au titre des amendes de police et la DETR ont été déposés donc les travaux peuvent commencer.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (12 voix Pour) de valider le devis de la société COLAS et d'autoriser M. le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.



### **3- Projet de cession de la classe mobile :**

*Rapporteur : Vincent MELCION*

La classe mobile, qui avait été réaffectée en bibliothèque à la suite des travaux de l'école, est constituée d'un ensemble de 3 modules associés de 8m x 2,40m.

Ce bien a été acquis en 2012 et inventorié sous le numéro 2012218404 pour un montant de 11 362.00€ (cf. délibération n°2012-30 et fiche inventaire).

L'état de dégradation avancé ne permet plus d'accueillir les enfants en sécurité à cause des fuites d'étanchéité importantes au niveau de la toiture et de la végétation qui traverse le plancher. Le coup de transport est trop élevé pour imaginer l'utiliser à un autre usage. Il est actuellement complètement vidé de son mobilier en attente d'évacuation. Conformément à l'avis de la commission travaux et bâtiment réunie le 16 octobre 2024, M. le Maire propose de le céder.

#### **A - Procédure de désaffectation/déclassement du domaine public pour intégration dans le domaine privé :**

Font partie du domaine public les biens d'une personne publique qui sont affectés à un service public et faisant l'objet d'un aménagement indispensable à l'exécution de cette mission.

En premier lieu, il ressort que ce bien fait partie du domaine public de la commune ce qui nécessite de le faire intégrer préalablement dans le domaine privé

La procédure de sortie des biens du domaine public :

Deux conditions cumulatives :

1. La désaffectation (cf. état de ce bien)
2. Le déclassement : une délibération du conseil municipal est nécessaire afin de constater la désaffectation du bien et de prononcer son déclassement, c'est-à-dire la sortie du domaine public.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (12 voix Pour) de valider la désaffectation du bien et constater son déclassement ainsi que d'autoriser M. le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

#### **B – Cession du bien**

Pour s'assurer d'être dans le cadre légal de mise en concurrence, M. le Maire propose de mettre ce bien aux enchères sur le site Agorastore avec une mise de départ de 15€ HT correspondant aux frais de gestion du site, étant entendu que l'enlèvement du bien sera à la charge de l'acquéreur.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (12 voix Pour) de valider la cession du bien sur le site d'enchères Agorastore avec une mise de départ à 15€HT et d'autoriser M. le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.



#### 4- Colis des aînés 2024

Rapporteur : Pauline ARMYNOT

La Commission Affaires Sociales s'est réunie le vendredi 8 novembre pour la distribution des colis de Noël, réservés aux personnes de plus de 65 ans qui n'ont pu se déplacer au repas des Aînés qui a eu lieu le 5 octobre dernier.

Elle a souhaité :

- Fixer le montant des colis à 20.00€ pour une personne seule et 30.00€ pour les couples.
- Et distribuer 11 colis simples et 4 colis doubles soit un montant total de 340.00€

Soit un coût total de **340.00€** pour les colis de Noël.

M. le Maire rappelle que la commune a accepté un don de 4 980.95€ de l'Association « Club de la Joie de Vivre – Génération Mouvement » suite à sa dissolution (*délibération N° 2023-05-032 du 15 mai 2023*).

L'association avait souhaité que ce don soit utilisé pour des œuvres sociales.

Ce montant a été versé sur le budget communal, le CCAS ayant été dissout le 23 juin 2017 (*délibération N° 2017-44*).

La Commission des Affaires Sociales en assure le suivi.

Ainsi lors de la réunion de la Commission du 8 novembre, il a été décidé de prendre sur ce budget le « reste à charge » de la commune de 1576.50€ (*suite au repas des Aînés et à la distribution des colis de Noël*), comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

2024	Dépenses 623*	Recettes 70873	Reste à charge de la commune
<b>Repas des Aînés du 5 octobre 2024</b>			
Fact SARL Silfrides : 72 repas à 34€	2 448,00		
Fleurs Cœur de Rose	15,50		
Animation musicale Michel Flaux Assoc	150,00		
Remise régie chèque repas du 05102024		1 360,00	
Remise régie espèces repas		17,00	
Sous-total Dépenses Repas	2 613,50	1 377,00	<b>1 236,50</b>
<b>Colis de Noël</b>			
11 colis simple à 20€	340,00		
4 colis double à 30€			
TOTAL Repas Aînés et colis Noël	2 953,50	1 377,00	<b>1 576,50</b>

**Après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (12 voix Pour) de fixer le montant de ces colis, qui seront commandés au Tréveriennais, à 20.00€ l'unité pour les personnes seules et 30.00€ pour les couples et ainsi de distribuer 11 colis simples et 4 colis doubles.



**5- Approbation de la convention avec la CCBR relative au service mutualisé pour l'instruction des demandes d'autorisation en matière d'urbanisme**

*Rapporteur : Olivier IBARRA*

Le conseil municipal, dans sa délibération n°2024-04-019 du 8 avril 2024, a décidé d'émettre un avis favorable sur le projet d'arrêté du PLUi.

La démarche de PLUi va maintenant être finalisée et présentée au conseil communautaire de la CCBR du 17/12/2024. La commune doit signer une convention « relative au service mutualisé pour l'instruction des demandes d'autorisation en matière d'urbanisme » avec la CCBR, afin de définir les modalités de coopération entre la commune et le service mutualisé, tant au niveau administratif que financier.

La prestation est facturée au coût complet du service (déterminé chaque année N selon la comptabilité), divisé par le nombre total d'EPC « équivalent permis de construire » traité pour l'année N. A titre indicatif pour l'activité 2023, le coût de revient d'un EPC a été fixé à 200,89€.

Chaque prestation sera facturée selon le tableau ci-dessous.

TYPES D'ACTES	EPC
certificat d'urbanisme informatif	0,2
certificat d'urbanisme opérationnel	0,6
déclaration préalable de travaux	0,6
permis de construire - permis de démolir	1
permis de construire modificatif	0,6
permis d'aménager	2
permis d'aménager modificatif	0,6
transfert de permis	0,2

La commune sera facturée au premier semestre de l'année N+1 pour les dossiers de l'année N.

Pour exemple, pour l'année complète 2023 :

Doc d'urba	nombre en 2023	cout
PC	6	1205,34
DP	25	3013,35
Cua	47	1888,36
Cub	13	1566,94
TOTAL		7673,99

Doc d'urba	nombre en 2023	cout
PC	6	1205,34
DP	25	3013,35
Cub	13	1566,94
TOTAL		5785,63

Les certificats d'urbanisme informatifs (CUa) seront instruits par le service administratif de la Mairie.

Le logiciel métier OXALIS sera installé sur les 2 ordinateurs du pôle administratif et l'agent administratif va bénéficier d'une formation logiciel le 10 décembre.

Le transfert des dossiers entre les services instructeurs (de la DDTM à la CCBR) doit se faire fin décembre, lorsque le PLUi sera opposable.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal décide à la majorité (8 voix Pour, 1 voix Contre et 3 abstentions) de valider la convention avec la CCBR relative au service mutualisé pour l’instruction des demandes d’autorisation en matière d’urbanisme et d’autoriser M. le Maire à signer tout acte utile à l’exécution de la présente délibération.

**6- Demande de versement du fonds de soutien pour l’aménagement Passerelle vestiaire et étude de projet abri pique-nique**

*Rapporteur : Vincent MELCION*

Suite à la délibération du Conseil municipal du 6 décembre 2021 (N° 2021-12-080), relative à la politique de soutien à l’investissement de la Communauté de Communes Bretagne Romantique en faveur des communes de moins de 1 000 habitants (Période 2021-2026 – Programme N° 3), la commune peut solliciter ce fonds pour le financement des travaux d’investissements.

Pour rappel : le montant total du fonds de concours attribué à la commune est de 132 505.00€ pour la période 2021-2026. Le montant du fonds de concours demandé ne peut excéder 50% du reste à financer après subventions déduites. Reste à percevoir 42593,98€.

M. le Maire propose de solliciter le fonds de concours pour le financement de l’opération « Travaux d’aménagement du bas du bourg ». Il présente le plan de financement.

DEPENSES		RECETTES	
	Montant € TTC	Financier	Montant €
Réalisation passerelle vestiaire pont	1 250,58	Commune	3 926,00
Projet abri pique-nique études	6 600,00	CCBR	3 924,58
<b>TOTAL</b>	<b>7 850,58</b>	<b>TOTAL</b>	<b>7 850,58</b>

**Après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal décide à l’unanimité (12 voix Pour) :

- de valider le plan de financement
- d’autoriser M. le Maire à solliciter auprès de la CCBR, le versement du fonds de soutien pour les communes de moins de 1000 habitants, pour le financement des travaux d’aménagement Passerelle vestiaire et étude de projet de l’abri pique-nique
- d’autoriser M. le Maire à signer tout acte utile à l’exécution de la présente délibération.



**7- Facturation des frais de scolarisation aux communes extérieures pour l'année scolaire 2024-2025 / cout moyen départemental**

Rapporteur : Olivier IBARRA

Pour l'année scolaire 2024-2025, quatre élèves de communes extérieures (Saint-Judoce, Trimer) sont inscrits à l'école publique de la commune :

- 2 élèves de Saint-Judoce en classe élémentaire ;
- 2 élèves de Trimer : 1 en classe maternelle et 1 en classe élémentaire.

M. le Maire présente les coûts de fonctionnement de l'école de la commune ainsi que le coût moyen départemental applicables à la rentrée 2024.

	Classes maternelles	Classes élémentaires
Coût école publique Trévérien	1595.00	627.00
Coût moyen Départemental	1523.00	476.00

**Après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (12 voix Pour) de facturer les frais de scolarisation aux communes extérieures au coût de l'école publique de Trévérien et d'autoriser M. le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

**8- Budget assainissement : décision modificative n°1/2024**

Rapporteur : Vincent MELCION

Suite à un mail en date du 13 septembre 2024, la trésorerie nous signale que la subvention 131 (travaux sur l'ancienne station d'épuration) nécessite des amortissements annuels de 18699.80€ qui n'ont pas été réalisés en 2023 et 2024, soit 37 399,60€. L'amortissement est un terme comptable qui définit la perte de valeur d'un bien immobilisé, du fait de l'usure du temps ou de l'obsolescence.

	DEPENSES		RECETTES	
	Article	Montant	Article	Montant
en investissement	1391 (040) OP11	17 399,60 €	021	37 399,60 €
	1391 (040) OP12	20 000,00 €		
en fonctionnement	023	37 399,60 €	777	37 399,60 €
TOTAL		74 799,20 €		74 799,20 €

**Après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (12 voix Pour) de valider la décision modificative n°1 du budget assainissement et d'autoriser M. le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.



➤ **POINTS DIVERS**

- Cérémonie d'hommage à François CHESNOT et Charles LAPICHE soldats de la guerre 1914-1918 « Morts pour la France » le dimanche 24 novembre à 11h00 au monument aux morts avec le comité du souvenir français.
  
- Le dimanche 8 décembre 2024, l'association des anciens combattants et citoyens de la paix de Trévérien organisera à l'échelon cantonal la journée nationale de commémoration aux « morts pour la France » pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie. Cette cérémonie regroupera les 11 associations des anciens combattants du canton, ainsi que celle des médaillés militaires des cantons de Hédé et de Tinténiac, le dimanche 8 décembre à 10h30 au monument aux morts avec banquet à la salle multifonction de Pleugueneuc à 13h15
  
- Passage du Tour de France en Trévérien le vendredi 11 juillet 2025  
(Réunion de COPIL le vendredi 29 novembre en préfecture)

➤ **PROCHAINS CONSEILS**

- Lundi 9 décembre 2024
- Lundi 13 janvier 2025
- Lundi 3 février 2025
- Lundi 3 mars 2025

➤ **SECRETARIAT DE MAIRIE OUVERT**

- Samedi 7 décembre 2024
- Samedi 11 janvier 2025
- Samedi 1<sup>er</sup> février 2025

La séance est levée à 19h45.

Pour extraits conformes au registre des délibérations  
Le Maire,  
M. Vincent MELCION

Le secrétaire de séance,  
M. Johnattan BARBIER

